

PATRIMOINE

Groupe de travail du 12 mars 2012 Compte rendu

Cette réunion avait à l'ordre du jour l'état des lieux et les problématiques concernant les missions :

- » de publicité foncière dans le réseau des conservations des hypothèques ;
- » de l'enregistrement au sein du SIE ;
- » de fiscalité immobilière et patrimoniale.

Elle était présidée par M. Fenet Directeur chargé de la fiscalité.

Les fiches proposées par la direction générale ne contenaient pas de proposition précise. Par contre, « en creux » et au travers de la présentation de l'état des lieux, elles laissaient deviner des orientations de « regroupement » et / ou « fusion » entre ces services.

L'administration, a présenté le sujet en indiquant que la réorganisation des services de la fiscalité patrimoniale était reprise après la fusion des directions, en faisant le parallèle avec la réforme des SIP et CDIF qui est de nouveau à l'ordre du jour.

Après avoir précisé que la situation sur le territoire est extrêmement diverse, elle a souligné combien il pouvait être « angoissant » (sic) pour les agents de ces services de voir tout bouger autour d'eux alors qu'ils ne sont concernés par aucune réforme de structure.

L'administration a longuement insisté sur l'impact des réformes fiscales (successions, loi TEPA, réforme de l'ISF). Elle estime qu'elles ont eu pour effet de diminuer les tâches de gestion et de recentrer les contrôles sur les enjeux les plus importants. Elle a abordé la réforme du statut des conservateur au 1^{er} janvier 2013 et rappelé l'objectif affiché depuis longtemps de procéder plus systématiquement au contrôle corrélé des dossiers IR et ISF.

Propos liminaire

La CGT s'est félicitée de la tenue de ce groupe de travail qui avait été annulé à plusieurs reprises, en remarquant qu'il était un peu surprenant de le tenir maintenant, sachant que la fiscalité patrimoniale est très présente dans les programmes électoraux.

Elle a jugé que l'état des lieux présenté est partiel et partiel. A aucun moment les questions de l'emploi ne sont abordées. Pourtant, les évolutions législatives ont été le prétexte à supprimer un grand nombre de postes dans les services patrimoniaux. Ainsi les services fiscalité immobilières ont perdu ces dernières années 25 % des emplois implantés et les conservations des hypothèques 20 % de leurs emplois.

Dans le bilan de la DG, les missions des services enregistrement, de la fiscalité immobilière et du contrôle des DFE font l'objet de critiques sur leur fonctionnement. Par contre, pas un mot sur les difficultés des conservations des hypothèques et pourtant il y aurait beaucoup à dire sur leur situation !

La CGT s'interroge sur les éléments ayant servi à établir ces états de lieux. Des mots forts sont largement utilisés. Par exemple, l'absence de « lisibilité » dénoncée pour les fiscalités immobilières. Il s'agit d'une lisibilité pour qui ? pour faire quoi ? Aucune réponse dans l'état des lieux, pire, cette absence de lisibilité est présentée comme un frein, mais un frein à quoi ?

Montreuil, le 28 mars 2012

Syndicat national
CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451
263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex
• dgfp@cgt.fr
• www.financespubliques.cgt.fr
• Tél. : 01.48.18.80.16

Cela donne le désagréable sentiment que la DG a déjà les réponses à ces questions et des solutions qui seraient des regroupements de services.

Quel est l'objectif poursuivi, sinon celui d'adapter les structures à de nouvelles suppressions d'emplois ?

Pour la CGT, tout au contraire, il faut une réflexion qui parte des missions, dans un contexte de satisfaction des besoins sociaux, avec le maintien du maillage territorial, voire sa restauration pour les pôles enregistrement.

Sur les questions relatives aux fiscalités immobilières et au contrôle corrélé, la CGT demande au préalable un bilan de l'ISF 2011 et de ses réelles conséquences. L'allègement des tâches de gestion s'avère très contrasté et pèse bien moins que la DG ne le prétend. La CGT a rappelé son attachement au maintien des liens entre gestion et contrôle, source de programmation efficace. La connaissance du terrain est un élément essentiel en matière de contrôle immobilier.

C'est pourquoi la CGT a revendiqué un cycle de discussion spécifique à chacune des missions.

Examen des fiches :

Lors de l'examen des fiches par mission, la CGT a rappelé tous les points qui n'avaient pas été pris en compte dans l'état des lieux de la DG, en particulier les aspects relatifs aux missions d'accueil en lien avec un maillage territorial au plus près des usagers. Les questions de qualification des agents de formation professionnelle sont également très absentes des réflexions de la DG.

L'administration a motivé le regroupement des missions conservations des hypothèques, des services enregistrement et des fiscalités immobilières par l'exercice commun d'une spécialité de civiliste, dépendant des juridictions civiles, minoritaires dans un univers de droit fiscal. Cette explication pour le moins superficielle fait fi des différences importantes entre les missions de ces services.

Aucun bilan de la réforme ISF n'a pu être fait, faute de données fiables en raison d'un dépôt des déclarations fin septembre ... soit il y a plus de 5 mois. Quand elle le veut, la DG sait être plus réactive ! Par contre, elle a lourdement insisté sur le côté « préhistorique » des structures qui sont « figées » depuis trop longtemps, indiquant que l'heure était

venue de « mettre un peu de sens et d'organiser les choses ». Le vieux serpent de mer des besoins de « professionnalisation » a même été appelé à la rescousse.

Sur la question de l'emploi, elle a précisé (et on s'en doutait) qu'il était assez improbable de voir des créations d'emplois à la DGFIP dans un proche avenir.

Quant au maillage territorial, elle a précisé que s'il devait être pris en compte pour la situation des actes fiscaux récurrents et à dates fixes. Par contre, pour ceux qui ont un caractère plus ponctuel (donation, succession, etc ...) il estime que les usagers sont tout à fait prêts à faire des kilomètres supplémentaires pour avoir un service spécialisé, estimant que le regroupement dans un pôle départemental unique dans plus de la moitié des départements était un succès !

S'agissant plus particulièrement des conservations des hypothèques, elles pourraient devenir le « navire amiral » du « bloc civiliste » actuellement éparpillé dans les autres structures. Des fusions de bureaux ne sont pas à exclure, au regard de la motivation habituelle des gains de productivité que générerait la dématérialisation croissante des actes.

Le rattachement actuel des services enregistrement aux SIE n'est certes pas pertinent. Son adossement au SIP n'est par contre pas envisagé par la DG, mais plutôt son regroupement avec les conservations. La DG présente comme une logique (qui ne l'est pas forcément) que tout acte portant sur un bien immobilier finit aux hypothèques !

Enfin, et pour boucler la boucle, au motif que certains services de l'enregistrement effectuent déjà la gestion des déclarations de succession sur FI3S, le lien est fait avec les fiscalités immobilières.

Reste pour la DG le sujet du contrôle proprement dit, qui pourrait être séparé de la gestion et retravaillé dans l'optique du développement du contrôle corrélé.

Par ailleurs, les défaillances de pilotage des fiscalités immobilières par les chefs de centre dans les CDI se seraient encore détériorées avec la mise en place des SIP. Il est donc urgent pour la DG de trouver une autre solution pour cette question de « gouvernance ».



L'année 2012 devrait être celle des échanges avec la DG sur ses projets. Une prochaine réunion est prévue avant l'été avec des propositions structurelles concrètes pour une application au plus tôt en 2013, notamment pour coïncider avec le changement de statut des conservations des hypothèques.

La CGT doit désormais travailler pour des propositions revendicatives sur ces missions à partir de ses valeurs.

■ La délégation CGT était composée de Bruno Monziols, Jean Georges Belmont et Jocelyne Sablé.